



Cadre à remplir par l'habitant : Justificatif de domicile de moins de 3 mois à joindre au bon de commande

NOM : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... COMMUNE : .....  
 Téléphone : ..... Mail : .....@.....

- Type de producteur :
- Habitant (bacs individuels)  
 Nombre de personnes au foyer : .....
  - Habitant (bacs collectifs : copropriétés, immeubles, points de regroupement...)  
 Nombre de logements : .....
  - Administration (Mairie, école, stade, crèche, salle des fêtes...)
  - Commerce / Entreprises (dotation limitée à 2 bacs ordures ménagères 4 roues, pas de limite de quantité pour les emballages-papiers et le verre dans la mesure où les consignes de tri sont respectées)

Bac ordures ménagères (couvercle noir)	Bac emballages-papiers (couvercle jaune)	Bac Verre (couvercle vert)
<input type="checkbox"/> Nouveau bac <input type="checkbox"/> Changement de volume <input type="checkbox"/> Vol <i>(Déclaration sur l'honneur en pj)</i> <input type="checkbox"/> Casse (transmettre photos) Préciser <input type="checkbox"/> Cuve <input type="checkbox"/> Couvercle <input type="checkbox"/> Roues	<input type="checkbox"/> Nouveau bac <input type="checkbox"/> Changement de volume <input type="checkbox"/> Vol <i>(Déclaration sur l'honneur en pj)</i> <input type="checkbox"/> Casse (transmettre photos) Préciser <input type="checkbox"/> Cuve <input type="checkbox"/> Couvercle <input type="checkbox"/> Roues	<input type="checkbox"/> Nouveau bac <input type="checkbox"/> Changement de volume <input type="checkbox"/> Vol <i>(Déclaration sur l'honneur en pj)</i> <input type="checkbox"/> Casse (transmettre photos) Préciser <input type="checkbox"/> Cuve <input type="checkbox"/> Couvercle <input type="checkbox"/> Roues

Les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin sont attribués à une adresse et doivent rester en place en cas de changement de propriétaire, de locataire, de gérant...

Je suis informé que la qualité du tri de mes bacs sélectifs peut être contrôlée par les ambassadeurs de tri du SMIRTOM du Vexin ainsi que les équipages de collecte.

Je m'engage à :

- ✓ Réserver l'utilisation des poubelles fournies par le SMIRTOM du Vexin à la collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✓ Suivre les consignes de tri en place sur le territoire du SMIRTOM du Vexin
- ✓ Répondre à toutes les questions qui pourront m'être posées concernant le tri de mes déchets (notamment lors des actions en porte à porte des ambassadeurs de tri du SMIRTOM du Vexin)

Fait à ....., Signature  
 le .....

Cadre à remplir par la Mairie : Commande de bacs réceptionnée en Mairie le : .....

Bon de commande à transmettre au SMIRTOM du Vexin par mail à l'adresse : [smirtom@smirtomduvexin.net](mailto:smirtom@smirtomduvexin.net)



## Étape 1 : Je commande

Je remplis mon formulaire et je le dépose à la mairie de mon domicile

Je n'oublie pas de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois

## Étape 2 : La mairie transmet mon formulaire

La mairie transmet mon formulaire au SMIRTOM du Vexin par mail :

[smirtom@smirtomduvexin.net](mailto:smirtom@smirtomduvexin.net)

Attention : seules les commandes transmises via les mairies seront prises en compte

## Étape 3 : Le SMIRTOM du Vexin livre mon/mes bac(s) en mairie

Mon/mes bac(s) seront livrés en mairie

Si j'ai renseigné un numéro de téléphone et une adresse mail, je serai informé par la mairie de leur mise à disposition

Un doute ? Une question sur les modalités de collecte des déchets ?  
Contactez les ambassadeurs du tri du SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40

### À chaque bac ses déchets

Retrouvez le calendrier de collecte sur le site internet du SMIRTOM du Vexin

[www.smirtomduvexin.net](http://www.smirtomduvexin.net)

#### Bac à couvercle jaune pour les emballages-papiers

**Nouveau : depuis  
le 1<sup>er</sup> janvier 2023  
Tous les emballages  
se trient**



**Collecte toutes les 2 semaines**

Pas de sac :  
emballages à mettre en vrac  
dans le bac, sans les imbriquer



#### Bac à couvercle vert pour le verre



Bouteilles  
et pots en verre,  
sans leurs couvercles



**Collecte  
toutes les 4 semaines**

Des bornes d'apport volontaire  
sont également disponibles sur le territoire

*Les végétaux, les encombrants, le bois, la ferraille, les grands cartons,  
les gravats, les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)  
doivent être déposés en déchèteries*

#### Bac à couvercle noir pour les ordures ménagères

Ce sont les déchets qui :  
Ne se recyclent pas  
Ne se compostent pas  
Ne se donnent pas  
Ne sont pas des encombrants  
Ne sont pas dangereux

**Collecte toutes les semaines**

Pour réduire vos déchets,  
pensez au composteur !



Restez informé des actualités du SMIRTOM du Vexin en vous abonnant  
à notre newsletter [www.smirtomduvexin.net](http://www.smirtomduvexin.net) et à l'application d'alertes sur smartphone ILLIWAP

